

## Vol d'instruction, atterrissage dur non détecté par l'instructeur

<b>Aéronef</b> Hélicoptère Eurocopter AS350	<b>Immatriculation</b> F-GMHR	<b>Exploitant</b> Privé
<b>Date et heure<sup>1</sup></b> Mardi 19 octobre 2010 à 15 h 55	<b>Lieu</b> AD d'Albertville (73)	<b>Conséquences</b> Poutre de queue endommagée

Le pilote, propriétaire de l'hélicoptère, décolle de l'hélicoptère d'Archamps avec un instructeur afin de proroger sa licence. Il atterrit à Val d'Isère puis redécolle et se rend à Albertville où il effectue des circuits d'aérodrome. De retour à Archamps, il constate que la poutre de queue est froissée.

L'instructeur indique que les atterrissages à Albertville lui ont paru corrects, même si l'un d'entre eux s'est avéré un peu dur. L'intensité apparemment peu élevée du choc ne l'a pas incité à vérifier la présence de dommages éventuels sur la cellule ou sur la transmission arrière.

L'instructeur totalisait 4 907 heures de vol dont 180 sur type, 75 dans les trois mois précédents et une heure dans les vingt-quatre heures précédentes. Il est titulaire des licences CPL(H) de 1999, FI(H) de 2003 et TRE(H) de 2010.

Le pilote, 65 ans, est titulaire d'une licence PPL(H) de 1995. Il totalisait 524 heures de vol dont 332 sur type. Il n'avait pas volé depuis le mois d'avril 2010.

Les conditions météorologiques étaient les suivantes : CAVOK, vent du 360° / 5 kt, température 12 °C, QNH 1016 hPa.

## Conclusion

---

L'accident est probablement dû à un manque de technicité du pilote lors d'un atterrissage en vol d'instruction. Bien que très expérimenté, l'instructeur n'a pas eu conscience que cet atterrissage avait provoqué un endommagement de la poutre de queue qui aurait dû l'amener à interrompre le vol.

Cet événement n'est pas le premier du genre. L'attention des instructeurs est appelée sur la nécessité de vérifier l'état de l'hélicoptère après un poser dur, y compris lorsque l'intensité du choc n'a pas été jugée importante.

---

<sup>1</sup> L'heure indiquée est l'heure locale.